

## CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux janvier, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le vingt-sept janvier deux mil seize.

### ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention sur D.E.T.R.
- Régime indemnitaire 2016 du personnel communal
- Indemnité du Maire
- Approbation rapport de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (CLETC)
- Questions diverses

### Etaients présents :

QUENTIN Virginie – DUVAL René – LABOUE Jean – ALTUR Marie-Lise – ANSEAUME Marie-Thérèse - COENON Guy – MIRETTI Josiane – HERBEAUX Etienne – BARBOT Claire – DHERMANT Anne-Marie – GATEAU Christophe – HUILIO Virginie - CLAISE Muriel – GASSELIN Sylvia – HENRIET Philippe

Absent ayant donné procuration :

SCHLICH Daniel à Virginie QUENTIN  
BOEGLIN Isabelle à Marie Lise ALTUR  
LE JOSSEC Cyril à Marie Thérèse ANSEAUME  
RETIF Corinne à Virginie HUILIO

Madame CLAISE a été élue secrétaire.

Mme Anne-Marie Dhermant demande la rectification du procès-verbal de la précédente réunion. En effet le prix par habitant pour la manifestation de commémoration de la dernière guerre, à Anet, est de 1 Euro par habitant, au lieu de 2 Euros.

### DEMANDE DE SUBVENTION SUR D.E.T.R.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle Aimé Breton et de la création d'une place de stationnement handicapés, pour un montant de 2.139,87 € HT, soit un total de 2.567,84 € TTC.

2 devis ont été réalisés :

1er devis : diminution du trottoir à minima pour permettre l'accès au fauteuil roulant et traçage « place handicapée ». Coût 2149 € TTC + place handicapée 418 € TTC (soit un total de 2139,87 HT)

2<sup>ème</sup> devis : Elargissement de l'allée et pose d'un béton désactivé. Coût 5996 €.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour le premier devis.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

➤ Subvention DETR	2.139,87 € HT	20 %	428,00 €
➤ Emprunt ou Autofinancement			1.711,87 €

**Total H.T 2.139,87 €**

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début et fin des travaux : Juin 2016

## REGIME INDEMNITAIRE 2016 DU PERSONNEL COMMUNAL

L'enveloppe globale annuelle en 2015 était de 29.650 € pour 22 salariés.

Proposition pour 2016 : 30.031 € pour 21 salariés. Attribué en fonction des postes et de certains critères comme la ponctualité, assiduité, relations, qualité professionnelle...

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

## INDEMNITES DU MAIRE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en application de l'article 3 de la loi N°2015-366 du 31 Mars 2015, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, dans les communes de 1000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond. Toutefois, par délibération, le maire peut demander à bénéficier d'une indemnité à taux inférieur.

Sur demande de Madame le Maire, le conseil municipal, donne son accord pour qu'elle continue à percevoir une indemnité à hauteur de 60% des indemnités brutes, compte-tenu des cinq postes d'adjoints au maire existants.

## APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 *nonies C*,

Vu l'arrêté n°2015275-0002 du 2 octobre 2015 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,

Vu le rapport de la CLETC des 9 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2015 joint,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2015,

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) se réunit après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité.

Lors de sa séance du 24 novembre 2014, le conseil communautaire a adopté (délibération n°2014-566) le rapport de la CLETC du 18 novembre. Ce rapport traitait des compétences nouvellement transférées ou bien rétrocédées suite à la fusion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il a cependant été constaté que, pour certaines problématiques, les informations fournies n'avaient pas permis d'aboutir à des montants de dépenses et de recettes suffisamment précis à ce stade.

Ainsi, la CLETC avait proposé des clauses de révision qui ont été adoptées à l'unanimité par le conseil communautaire. Il convenait donc de revoir les évaluations adoptées en 2014 pour prendre en compte ces clauses de révision des compétences « Transports scolaires » et « Assainissement ».

Par ailleurs, lors de sa réunion du 18 mai 2015, le conseil communautaire a approuvé différentes modifications statutaires et restitutions de compétences et notamment la création de la compétence facultative Pôles d'échanges multimodaux. Il convenait d'examiner les transferts de charges éventuels résultant de cette modification statutaire. Enfin, il est examiné la rétrocession de subventions versées avant la fusion par la communauté de communes du Thymerais à deux associations à vocation culturelle.

La CLETC s'est donc réunie à 2 reprises, le 9 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Lors de cette dernière réunion, elle a approuvé le rapport rédigé au terme de ses travaux. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire, et de tous les conseils municipaux des communes membres (statuant à la majorité simple).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'APPROUVER le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

## QUESTIONS DIVERSES

### Intervention de René Duval :

- Panne du chauffage dans l'école élémentaire (tuyaux encrassés) : Un désembouage a été réalisé par l'entreprise GATEAU et un employé communal. Christophe Gateau est remercié de sa rapide intervention un samedi.
- Chauffage défectueux dans la garderie (17 °C). La chaudière est ancienne (13 ans). Proposition de changement par une chaudière à condensation, deux devis :
  - . 4231 € TTC, main d'œuvre comprise (bas de gamme du matériel)
  - . 5700 € TTC, main d'œuvre comprise matériel permettant de réaliser des économies d'énergie, consommation en gaz réduite)Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour le second devis (5700 €).
- Dans le cadre des travaux du parking, le paysagiste ABC Jardins fait don de 3 arbres à la commune (2 pommiers pour la place des 3 pommiers et un arbre pour la cour de l'école).
- Le marquage du passage piétons face à la garderie a également été réalisé gratuitement par Via Routes.

### Intervention de Guy COENON :

- Retrait du ballon d'eau chaude dans le local du foot.  
Devis de 276 € TTC : réparation à minima eu égard aux futurs travaux du stade  
  
Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.
- Terrain Multisports : nous avons reçu 4 devis que nous allons transmettre à Mme PETIT, Architecte des Bâtiments de France, pour avis (le terrain se trouvant dans le périmètre du château).

### Intervention de Sylvia GASSELIN :

- Changement d'ampoules à effectuer rue du Boutoin : transmis à Maud RYGIERT pour action.

### Intervention de Christophe GATEAU :

- Pour rappel : les portes (intérieures) de l'école doivent être fermées pour la protection thermique ainsi que les économies en chauffage.
- Ecole : le groom des toilettes a été réparé, prévoir le changement de la butée.

### Intervention d'Anne-Marie DHERMANT :

- Présente ses félicitations pour le bulletin municipal et la cérémonie des vœux du Maire.

### Intervention de Josiane MIRETTI :

- Présente le compte rendu de la Commission Transports du 26 janvier 2016.

### Intervention de Jean LABOUE :

- M. LABOUE informe le Conseil Municipal que sa démission a été présentée au Préfet (devrait être effective dans un mois).  
Il présente également les raisons de son départ de son poste d'adjoint au Maire.

Intervention de Marie-Lise ALTUR :

- Coût du bulletin municipal :
  - 3630 € : imprimeur et mise en page
  - 3380 € : revenu des encarts publicitaires
  - Soit un coût de 250 € pour 1000 exemplaires

Rappelle le spectacle (théâtre) qui aura lieu le samedi 30 Janvier : « l'envol du papillon ».

Intervention de Marie Thérèse ANSEAUME :

- Très bon fonctionnement avec les écoles
- Proposition de mise en place d'activités et de jeux sur le temps de cantine. Remerciements à une maman d'élèves qui a fait don de jeux
- Centre de loisirs maintenu à Abondant pour Juillet 2016 ;
- Suppression d'une classe à la rentrée 2017 en maternelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure cinquante.

La secrétaire,

Les Conseillers,

Le Maire,